MAJEUR PROTÉGÉ ET MATIÈRE PÉNALE

Vendredi 10 Avril 2020

MATINÉE |

09:00 **Le mot d'accueil du Doyen**
- *J.-Ch. Pagnucco, Professeur de l'Université de Caen Normandie, Doyen de la Faculté de droit*

09:10 **L'appréhension ambivalente du majeur protégé en matière pénale. Propos introductifs**
- *G. Raoul-Cormeil, Professeur à l'Université de Brest*

I - LE MAJEUR PROTÉGÉ, VICTIME D'INFRACTIONS

A. DES INFRACTIONS SPÉCIFIQUES AUX VICTIMES EN ÉTAT DE VULNÉRABILITÉ

09:20 **Abus de l'état d'ignorance ou de faiblesse du Code pénal**
- *Théo Scherer, Doctorant à l'Université de Caen Normandie*

09:40 **Abus de l'état d'ignorance du Code de la consommation**
- *Jérôme Lasserre Capdeville, Maître de conférences HDR Université de Strasbourg*

10:00 **Les autres infractions** (Infractions pour lesquelles la qualité de personne vulnérable est un élément constitutif de l'infraction ou une circonstance aggravante, en particulier le délaissement)
- *François-Xavier Roux-Demare, Maître de conférences à l'Université de Brest, Doyen de la Faculté de droit*

B. LA RÉPARATION DU PRÉJUDICE DE LA VICTIME EN ÉTAT DE VULNÉRABILITÉ

10:20 **L'action civile du majeur protégé devant le juge pénal**
- *Karim Salhi, Maître de conférences à l'Université de Caen Normandie*

10:40 **Discussion et pause**

C. DÉBAT

11:15 **Difficultés pratiques liées à l'appréciation de la qualité de personne vulnérable et à l'action civile :**
- ***Table ronde** présidée par **Agnès Cerf-Hollender**, avec des praticiens, médecin (**E. Thomas**), magistrats du parquet et du siège (**S. Botineau** ; **B. Diet**, président du TGI de Dieppe ; **G. Poupeau**, parquet de Caen), MJPM (**D. Morel** ; **M. Grouber**), avocats (**E. Le Miere** et **F. Hertel**), et des Universitaires (**F.-X. Roux-Demare**, **J. Lasserre Capdeville**, **K. Salhi**, **G. Roussel**, maître de conférences, Université de Brest, magistrat à titre temporaire).*

12:15 **Débat avec la salle et déjeuner**

APRÈS-MIDI |

II - LE MAJEUR PROTÉGÉ, SUSPECTÉ OU POURSUIVI

A. DE LA LOI DU 5 MARS 2007 À LA LOI DU 23 MARS 2019

14:00 **Les apports de la loi de 2007 à la procédure pénale : les droits et garanties posées par cette loi**
- *Agnès Cerf-Hollender, Maître de conférences HDR, Université de Caen Normandie*

14:20 **Les apports de la loi du 23 mars 2019 : garde à vue et audition libre**
- *Véronique Tellier-Cayrol, Maître de conférences HDR à l'Université de Tours*

B. LES ENJEUX DE L'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE POUR LE MAJEUR PROTÉGÉ

14:40 **Les enjeux quant à la responsabilité pénale** (C. pén., a. 122-1)
- *Matthias Couturier, Maître de conférences à l'Université de Caen Normandie*

15:00 **Les enjeux quant à la procédure pénale : l'incapacité de se défendre comme cause de suspension de l'action publique**
- *Pierre-Jérôme Delage, Professeur Université de Nantes*

15:20 **Discussion et pause**

C. DÉBAT

15:50 **Difficultés pratiques liées à la connaissance de la qualité de majeur protégé par les autorités publiques, aux alternatives à l'action publique et au jugement :**
- ***Table ronde** présidée par **Agnès Cerf-Hollender**, avec des praticiens, médecins (**E. Thomas**), magistrats du parquet et du siège (**G. Poupeau**, parquet de Caen) et du siège (**B. Diet**, président du TGI de Dieppe), MJPM (**D. Morel** ; **M. Grouber**), avocats (**E. Le Miere et F. Hertel**) et des Universitaires (**V. Tellier-Cayrol**, **M. Couturier**, **P.-J. Delage**).*

16:45 **Synthèse des travaux**
- *Valérie Malabat, Professeur Université de Bordeaux*

17:30 **Fin du colloque**

Image licence CCO | Mikael Kristenson
https://unsplash.com/photos/3F4sQIums6k

Image licence CCO | Claire Anderson
https://unsplash.com/photos/Vq__yk6faOI

MAJEUR PROTÉGÉ ET MATIÈRE PÉNALE

Vendredi 10 Avril 2020

Le droit civil lato sensu applicable aux majeurs protégés fait l'objet d'études récurrentes depuis la loi du 5 mars 2007. L'appréhension du majeur protégé par la matière pénale est moins connue, tant en qualité de victime qu'en qualité de personne suspectée ou poursuivie.

Ni le code pénal, ni le code de procédure pénale ne consacre de dispositions particulières au majeur protégé victime d'infraction. Son action civile devant le juge pénal relève d'ailleurs du droit commun. Toutefois, le majeur protégé victime entre dans la catégorie plus large de « personne vulnérable », qualité spécifique exigée en tant que condition préalable, élément constitutif ou circonstance aggravante de certaines infractions.

En revanche, la loi du 5 mars 2007 a introduit pour la première fois dans le code de procédure pénale des dispositions spécifiques à la poursuite, l'instruction et le jugement des infractions commises par des majeurs protégés (CPP art. 706-112 à 706-118), complétées par la jurisprudence puis par la loi du 23 mars 2019. Grands sont les enjeux de l'expertise psychiatrique, tant en ce qui concerne la responsabilité pénale que le cours de l'action publique.

Par-delà les communications sur les thèmes saillants de ce colloque, cette journée d'étude rassemblera des magistrats, avocats, médecins-experts, des officiers de police judiciaires et des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, pour discuter des cas les plus délicats.

– – –

Le colloque est précédé d'un « Précolloque », le jeudi 9 avril, de 17h à 19h, consacré aux difficultés pratiques de la mise en œuvre de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019, rencontrées par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (Contours de la déjudiciarisation en tutelle et en curatelle, Conséquences sur les actes de disposition en curatelle, Compte-rendu de gestion, Désignation des subrogés familiaux, etc.).

Table ronde présidé par Gilles Raoul-Cormeil, avec des Praticiens (un magistrat du siège), des MJPM et des Universitaires (Annick Batteur, Laurence Mauger-Vielpeau, Agnès Cerf).

Toute question susceptible d'être traitée peut être communiquée à :

gilles.raoul-cormeil@unicaen.fr

Rendez-vous

Amphithéâtre Tocqueville
Campus 1

Université de Caen Normandie
Esplanade de la Paix | CS 14032
14032 CAEN cedex 5

Accès au campus 1

Voiture | Suivre périphérique nord sortie n° 5, direction Centre Ville

Tramway | Lignes A et B, stations Université ou CROUS-SUAPS

Bus | Lignes 2 et 4 station Université

Colloque organisé sous l'égide de

L'UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

par

la faculté de droit
& l'institut Demolombe (EA 967)

en partenariat avec

l'IRTS Normandie-Caen

sous la coordination scientifique de

Agnès Cerf-Hollender, Maître de conférences HDR, Université de Caen Normandie
Gilles Raoul-Cormeil, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale

MAJEUR PROTÉGÉ & MATIÈRE PÉNALE

Vendredi 10 Avril 2020

Amphithéâtre Tocqueville
Campus 1

Inscription obligatoire
droit.unicaen.fr/recherche/colloques/

Inscription payante pour une prise en charge au titre de la formation continue des professionnels

Contact
droit.recherche@unicaen.fr